RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

12Tree Impact - Incubating Sustainable Technologies and Services SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 36 460 euros
Siège social : Favars Lavernhe,
12150 SEVERAC D'AVEYRON
835 337 510 RCS RODEZ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 16 juin,
A 10 heures,

Les associés de la Société 12Tree Impact - Incubating Sustainable Technologies and Services SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires adressée à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Oliver HANKE, en sa qualité de représentant de la société RRG NBS Germany GmbH.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 646 actions sur les 3 646 actions ayant le droit de vote.

……..

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

…/…
- Démission de Richard FOCKEN de ses fonctions de Président et nomination de la société RRG NBS Germany GmbH en remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

……..

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Richard FOCKEN de son mandat de Président à compter du 30 juin 2025, nomme en qualité de nouveau

Président, pour une durée indéterminée, la société RRG NBS Germany GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 25 000 €, dont le siège social se situe à Dircksenstrasse 47, 10178 BERLIN (Allemagne), immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal d'Instance de Charlottenburg sous les références HRB 251961 B représentée par M. Oliver HANKE à compter du 1er juillet 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

……..

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

